



Association Psychomotricité et Psychotraumatisme

CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Pour rappel, l'APP est une association régie par la loi de 1901, qui a pour objet de contribuer à la prise en soin psychomotrice du psychotraumatisme, en encourageant le développement, la recherche, la diffusion de connaissances et en facilitant l'accès au soin psychomoteur. Adhérer à l'APP est un simple engagement volontaire à participer aux actions de l'APP en respectant principes et ses règles.

L'APP est dédiée à la psychomotricité. Les actions d'information menée par l'APP ne concernent que les connaissances et pratiques validées, dans cette discipline paramédicale et dans les disciplines qui y sont habituellement associées dans les équipes pluridisciplinaires qui œuvrent dans le domaine du psychotraumatisme, notamment la psychiatrie, la pédopsychiatrie, la psychologie mais aussi l'épidémiologie et les professions de la justice et de l'accompagnement social, les patients et pairs organisés en associations de dument reconnues.

Pour atteindre la réalisation de son objet, l'APP noue des collaborations et entretient des échanges avec d'autres associations, des groupements professionnels et des établissements de formation, de soin, médico-social, etc. L'ensemble des actions réalisées dans le cadre de ces partenariats, qu'ils soient ponctuels ou à plus long terme, de fait ou encadrés par un accord et/ou une convention, concerne toujours la psychomotricité.

En cas de diffusions d'informations, écrites, orales, directement ou via les réseaux sociaux ou tout autre média, seuls les membres du bureau et les personnes explicitement autorisées par les membres du bureau peuvent s'exprimer au nom de l'APP et/ou utiliser le logo de l'APP.

Aucun contact ou engagement ne peut être pris par un membre de l'association au nom de l'APP sans accord explicite de la Présidente ou d'au moins deux membres du Bureau.

Les membres du bureau de l'APP sont attentifs à ne porter aucun préjudice ou concurrence aux partenaires de l'APP dans leurs actions ou propos tenus au nom ou dans le cadre de l'APP.

Alexandrine SAINT-CAST
Psychomotricienne PhD
N° ADELI : 759600092

Présidente



Mathilde AKIAN
Psychomotricienne DE
N° ADELI : 959604877

Trésorière

